

Localisation sur photo aérienne



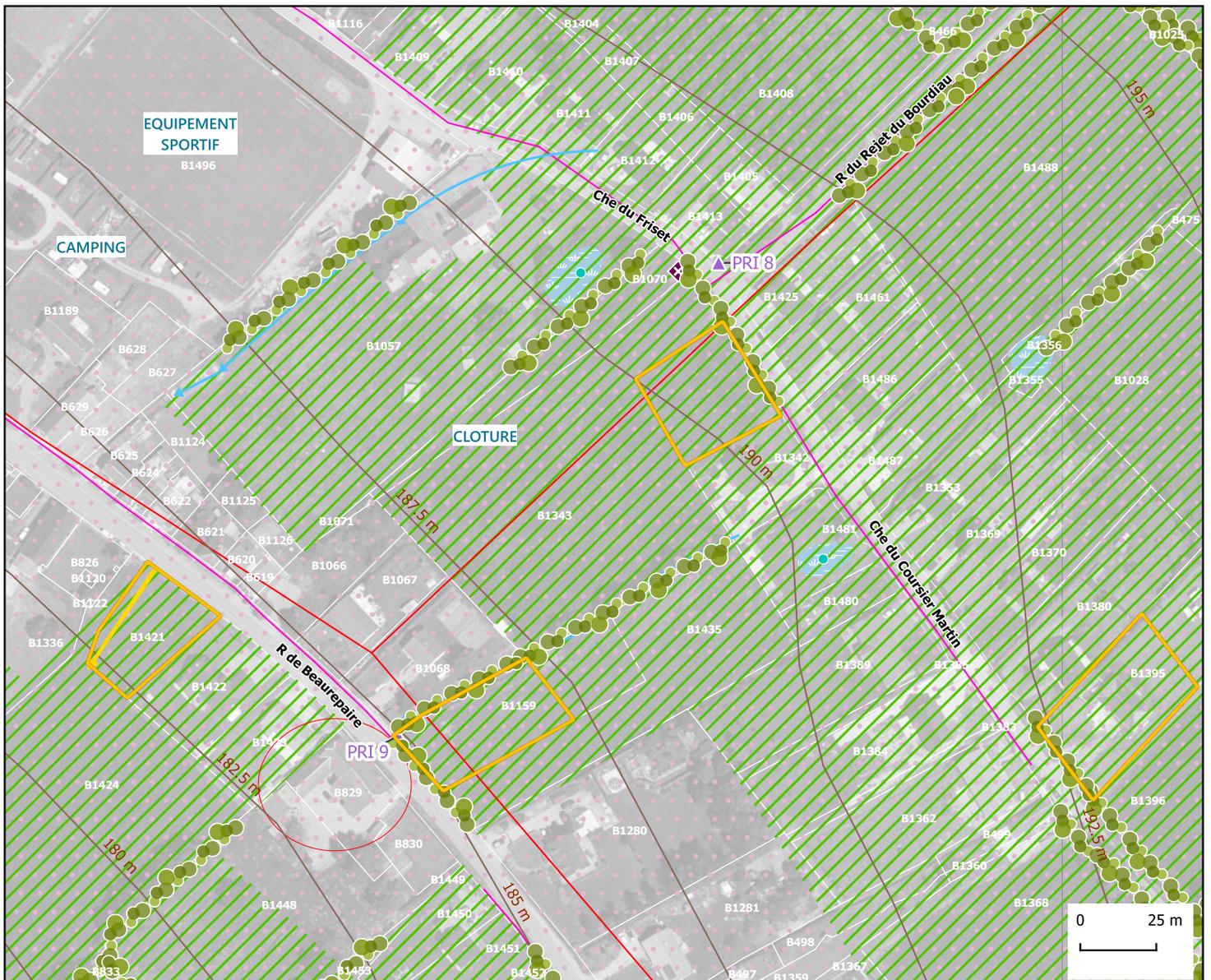
0 50 m

Localisation sur zonage



0 50 m

Contexte



Sources :
Gisements zones de projets ADU 2023, Photographies aériennes Orthophoto IGN 2022, Limites cadastrales PPIGE 2022, Bâti BDTopo 2022, Limites communales Open Street Map, Régimes sanitaires des exploitations agricoles Chambre d'Agriculture 2019, ZNIEFF INPN 2018, Espaces à Haute valeur Patrimoniale PNRA 2010, Eléments techniques ENEDIS, Risques naturels DDTM

Réalisation : ADU/PNRA, décembre 2023 pour PLUi 3CA



N° DU GISEMENT CONCERNE PAR L'OAP SURFACE EN M²	
100	984
40	1523
201	1268
202	1222

-  Gisements concernés par une OAP
-  Autres gisements

Éléments de contexte

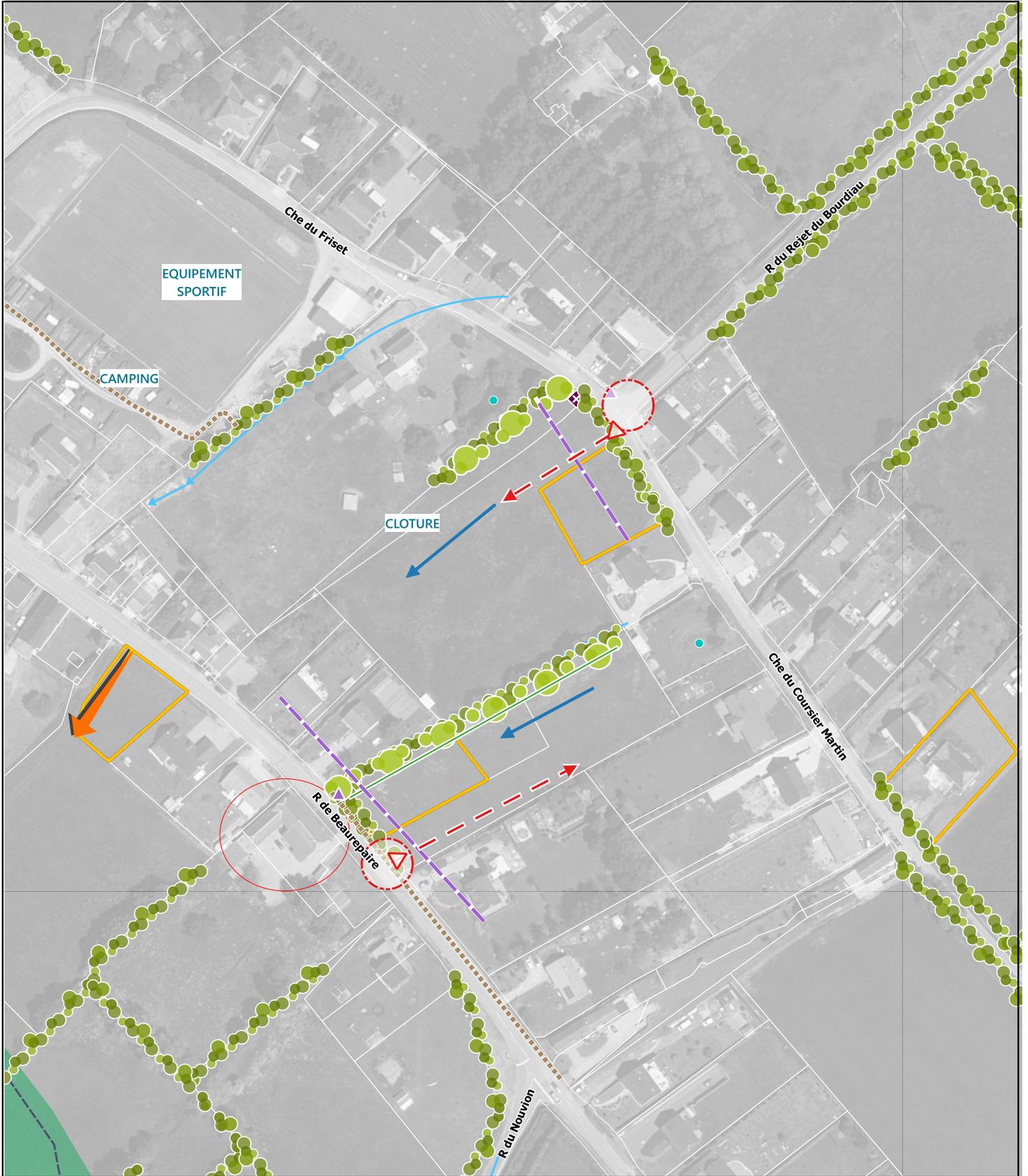
-  Limites cadastrales (contour blanc)
-  Courbes de niveaux (2,5 mètres)
-  Câble à haute tension
-  Câble à basse tension
-  Autres éléments techniques
-  Patrimoines bâtis identifiés au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme (Petit patrimoine)
-  Linéaires de haies ou alignement d'arbres identifiés au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
-  Axes de ruissellement pouvant entraîner des inondations
-  Surface en eau
 -  Mares protégées au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
-  Enjeux potentiellement exposés au ruissellement

Espaces à haute valeur patrimoniale

-  Coeur de nature - Milieux bocagers

Autres enjeux environnementaux

-  ZNIEFF de type 1 (inventaire)
-  Accès à préserver au titre de l'article L.151-19 du code de l'urbanisme



N° DU GISEMENT CONCERNE PAR L'OAP*	SURFACE EN M ²	NOMBRE DE LOGEMENTS MINIMUM A PRODUIRE A TERME	PHASAGE	LLS**
100	984	1	AVANT 2026	
40	1523	1	AVANT 2026	
201	1268	2	AVANT 2026	
202	1222	3	AVANT 2026	

 Gisements concernés par une OAP

 Autres gisements

Limites parcellaires (contour blanc)

Renouvellement

 Alignement d'arbres à préserver

 Linéaire de haies à préserver ou à conforter

 Sens de la pente à prendre en compte pour la gestion des eaux pluviales

 Principe de gestion des eaux pluviales à créer (noues)

Connexion

 Principe de continuité viaire à long terme

 Accès à créer

 Accès agricole à maintenir

 Carrefour à sécuriser

 Principe de continuité des modes doux à développer

 Autres éléments techniques à prendre en compte

Aménagement

 Principe d'alignement du bâti à maintenir

* Cf. schéma de localisation sur photo-aérienne pour numérotation des gisements

** Si la cellule affiche "O", le gisement doit faire l'objet d'une programmation en Logements Locatifs Sociaux.

Se référer au zonage du PLUi pour définir les emprises constructibles au sein des OAP

Se référer à la "boîte à outils" pour déterminer les prescriptions s'appliquant aux éléments cartographiques représentés et prendre connaissance des éléments prescriptifs transversaux